



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 15 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-27

Objet : Budget 2025 : Décision modificative n° 2

Rapporteur : Patrick Malavieille

Exposé des motifs :

Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration du 24 janvier 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Vu la délibération n°2025-18 du Conseil d'administration du 15 octobre 2025 portant approbation de la décision modificative n°1,

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative n°2 du budget pour intégrer plusieurs modifications,

Considérant que la décision modificative s'équilibre à -32 984.16 € HT,

Considérant que les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 70 000.00 € HT. Ces réajustements correspondent au constat des dépenses et recettes liées à de la refacturation, à la réalisation à la fin de l'année de l'emprunt prévu en 2025 grâce à l'optimisation de la gestion de trésorerie et la prise en compte des évolutions sociales.

- Mouvements réels :

- Dépenses : + 3 000.00 € chapitre 011
- Dépenses : + 5 000.00 € chapitre 65
- Dépenses : - 18 000.00 € chapitre 66
- Dépenses : + 80 000.00 € chapitre 012
- Recettes : + 100 000.00 € chapitre 70
- Recettes : - 30 000.00 € chapitre 013

Considérant que les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à - 102 984.16 € HT. Ces réajustements correspondent majoritairement au lissage de crédit de paiement de certaine opération ainsi que de leurs subventions liées, et l'inscription de la subvention concernant la prime CEE pour l'acquisition d'un véhicule électrique,

- Mouvements réels :

- Dépenses : + 67 015.84 € chapitre 21
- Dépenses : + 50 000.00 € chapitre 181

- o Dépenses : - 30 000.00 € chapitre 174
- o Dépenses : - 90 000.00 € chapitre 182
- o Dépenses : - 100 000.00 € chapitre 183
- o Recettes : + 102 984.16 € chapitre 13

Vous trouverez en annexe l'ensemble des mouvements affectant ce document budgétaire.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative n°2 au Budget 2025, ci-jointe, qui s'équilibre en totalité à - 32 984.16 € HT.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, Mme Viola, M. Sauzet, M. Biou, M. Rasson, M. Elbaza, M. Porta, M. Favaron.

Étaient absents :

Mme Noguier, M. Pissas, M. Gibelin, Mme Couvreur, M. Roussel, M. De Kermel, M. Paoletti, Mme Fortunat-Deschamps.

Avaient donné procuration :

M. Bouget a donné procuration à M. Malavieille, M. Nicolas a donné procuration à M. Scorsone, M. Vallespi a donné procuration à Mme Dherbecourt.

Fait à Vers, le 15 octobre 2025.

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard

30210 Vers Pont du Gard

Tel : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844